

# Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTERAIRE ET POLITIQUE.

## BUREAU

du  
JOURNAL,  
Rue des Carmes n° 34.

Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi excepté. On s'ouvre au bureau du PATRIOTE où on reçoit les adresses, lettres et avis, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO.

## ALMANACH FRANÇAIS.

Mercrudi 4.—Cirbit de Génis (Suisse) par le général Molitor (1799).

## MONTEVIDEO.

3 octobre 1843.

Nous sommes encore sous l'impression de l'étonnement et de la sensation pénible que nous a fait éprouver l'envoi de la proclamation de M. l'amiral par la presse de l'ennemi, nous ne pouvons dissimuler notre surprise de l'avoir reçu par un tel intermédiaire, nous pensions que nous aurions dû en être instruits les premiers et d'une manière plus directe, attendu que nous nous croyons les plus intéressés à connaître les promesses et les déterminations un peu tardives de M. l'amiral, nous pourrions être autorisés à croire que l'ennemi est plus favorisé que nous et qu'il y aurait de la predilection pour ceux qui ont osé nous menacer de mort et d'extermination, nous pourrions le penser, mais nous ne le croyons pas.

Nous avons dû reconnaître dans cette fausse démarche la déplorable influence d'un individu qui n'a été jeté sur cette terre hospitalière que pour le malheur d'une population qu'on cherche vainement à dénigrer et à calomnier, de celui qui par une politique astucieuse et dégradante est parvenu à se faire un bouclier du nom respectable de notre amiral, à l'abri duquel il espère sauver sa responsabilité; mais le blâme en sera pour lui car nous ne cessons de l'accuser et saurons rendre justice à celui dont les cheveux ont blanchi sous la devise d'honneur et de loyauté.

Fatal aveuglement! déplorable confiance! donc les résultats se seront sentir long-tems encore parmi nous, résultats qui ne pourront être que désastreux pour une population parmi laquelle on aura semé les germes de la discorde et de l'antipathie et tout cela pour assurer l'entêtement, le mauvais vouloir et la politique artificieuse d'un seul homme, de cet homme qui a reculé devant une responsabilité qui n'aurait eu rien que d'honorables et aurait évité à 15 mille français les conséquences funestes qu'il n'a pas su prévoir.

Mais que lui importe à cet homme égoïste et vain, il nous quittera sans l'espérer bien et nous ne le regretterons pas si nous ne le condamnons, mais le mal qu'il aura fait nous

## HONNEUR ET PATRIE!

restera, il leguera à son successeur une tâche doublement pénible à remplir. Il aura bien des erreurs à réparer, bien des maux à calmer et une population entière à concilier, tristes suites d'une incapacité administrative et d'un système déplorable de materialisme dont nous serons souffrants les conséquences fatales.

## PARTIE OFFICIELLE.

Montevideo, 3 octobre 1843.

L'inhumanité avec laquelle les chefs de Rosas, arrachent de leurs foyers les familles de la campagne après les avoir insultes et les obligent à porter la devise sécession, exige une mesure de répression qui contienne une habitude aussi barbare. En conséquence, le gouvernement a résolu que V. S. sans perdre un instant fasse sortir hors les lignes à nombre égal de familles ceux des habitants de la ville qui se trouvent à l'ennemi, proscrits ou qui pour d'autres antécédents ou raisons se considèrent en état de protéger de quelque manière que ce soit, ses opérations et manœuvres.

Cette mesure est aussi de sûreté et d'économie, la vigilance de V. S. se trouvant présent plus compliquée s'efforcera d'éteindre l'espièglerie et de diminuer le nombre de bouches inutiles qui existent dans cette place.

En conséquence, le gouvernement a disposé que V. S. serait chargée de l'exécution de cette mesure nécessaire et provoquée, n'ayant en plus aucune instruction à ce sujet que celle que je vous adresse, qu'elle soit mise si c'est possible à exécution aujourd'hui même V. S. en rendra compte au gouvernement.

Dieu garde V. S. B. D.

Santiago VASQUEZ.

## MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Montevideo, 3 octobre 1843.

Le gouvernement veut que ceux qui sont faibles cachent leur honteuse lacheté; que ceux qui sont traitres sachent qu'ils s'exposent à perdre leurs têtes. Jusqu'aujourd'hui il a été difficile à tous les habitants de cette capitale, il ne s'est point levé une seule voix conseillant transaction, convention ou intelligence avec l'étranger envahisseur ou avec le misérable oriental qui porte les iniquités et qui les a prostituées; mais le gouvernement le répète, il doit prouver le mal, peut-être la victoire nationale qui humilié les bannières de Rosas, a étouffé le désir imbécile ou criminel de parler de paix avec Rosas, cette appari-

## PRIX

L'ABONNEMENT  
à l'année par mois

tion était impossible, vile, injurieuse tant qu'on seul de ses dégolladores soule en armes cette terre; celui qui dit que c'est une chose facile à faire est un miserable qui est indigna de vivre, ou un traître fourbe qu'il est urgent de punir de mort. Car, quel est celui qui peut concevoir une transaction avec l'ennemi de la république qui n'apporte avec lui que mensonge, déshonneur, ou esclavage futur? Par conséquent, le gouvernement, décreté et accordé sans préjudice de soumettre celle-ci, ainsi que les autres dispositions exceptionnelles du même genre à la considération du corps législatif.

Art. 1er. Tant que l'armée ennemie soulera le territoire de la République, est traitre à la patrie tout individu qui propose, sera d'instrument ou entretient n'importe quelle espèce de communication écrite ou verbale dans laquelle on traite de faire convention avec elle en contradiction et ne reposant pas dans les bases de la soumission avec le gouvernement national.

Art. 2. Celui qui dans une conversation publique ou privée manifeste une opinion favorable à une paix envahissante, sera jugé comme seducteur de force armée en présence de l'ennemi.

Art. 3. Tous les citoyens sont obligés de porter à la connaissance de l'autorité n'importe quelle nouvelle qu'ils connaissent sur les personnes qui se seront rendues coupables des délits précités dans les articles antérieurs sous peine d'être traités s'ils n'en font rien comme dissimulant des plans funestes au salut de la patrie.

Art. 4. Communiqué et publié.

## SUAREZ

Melchor PACHECO Y OFÍCIA

Le chef politique et de police du département.

Desirant rappeler à ses véritables concitoyens, les nombreux honoraux de leur conduite magnanime dans la lutte qu'ils ont soutenu avec tant d'heroïsme jusqu'à ce jour, et en commémoration des victoires remportées sur les infâmes oppresseurs de notre sainte cause, à décrets et arrêts ce qui suit:

Art. 1er. Les 3, 4 et 5 octobre, les maisons de cette ville seront parades la jour et illuminées la nuit.

Art. 2. Le lever du soleil du 4 octobre.

# LE PATRIOTE FRANCAIS.

sera célébré par un carillon général des cloches de cette capitale.

*Publié par édits et dans les journaux pendant trois jours.*

Montevideo, 2 octobre 1843.

Andrés LAMAS.

Montevideo 18 septembre 1843.

Les circonstances solennelles dans lesquelles se trouve la patrie, l'abus que les ennemis font de la protection que donne le gouvernement à de certains droits individuels lequel exerce sa moitié pour d'urgentes nécessités de la société, nous oblige à fermer entièrement la porte pour la concession illimitée de passeports hors de la Capitale. Cette mesure ne paraîtra violente qu'à ceux qui ne réfléchissent pas. Ces ceux qui les sollicitent ne se proposent point d'abandonner le pays parce qu'ils refusent d'y vivre; non parce qu'ils ont intention de rentrer dans son sein lorsqu'il jouera de la paix et de la liberté au prix des sacrifices de ceux qui la défendront avec constance et énergie, et d'obtenir les mêmes résultats qu'eux sans l'imposer le moindre sacrifice. Leur séparation de ce pays est donc une véritable infamie une spéculation criminelle, que le gouvernement ne peut tolérer ni souffrir.

Quant à ceux qui sont nés dans ce pays qui sont à la charge des naturels; qui vivent encore dans cette ville après l'autorisation que le gouvernement a envoyé, afin que l'accord des passeports à ceux d'entre eux qui les sollicitent; ils ne peuvent être considérés sous le même point de vue et distinct que les fils du pays parce qu'il est patent et clair qu'ils appartiennent à la classe de nouveaux admis et que leur séparation de cette ville n'est que temporaire et par conséquent préjudiciable à ceux qui restent pour la défendre. A cet effet le gouvernement a accordé et décrété :

Art. 1<sup>o</sup>. A partir de cette date, l'on ne délivrera plus de passeports à aucun fils du pays quelque prétexte qu'il allégué pour l'obtenir.

2. De même ils ne seront point accordés à ceux qui ne sont pas nés dans le pays et qui n'y seront point établis, si non pour des cas spéciaux depuis le gouvernement déclara.

3. Ceux qui violent les dispositions désertent du pays seront considérés comme transfuges.

4. Ceux qui se trouvent dans le cas des articles précités et pris en acte de désertion seront jugés pour crime de trahison et punis comme tels. S'ils n'étaient point nés dans ce pays et n'y jouissaient point des priviléges du citoyen, ils souffriront une peine moins discrétionnelle.

5. Communiquez à qui de droit.

— Art. 2<sup>o</sup> — M. le GENERAL SUAREZ.  
— M. le colonel M. LAMAS.  
— M. le colonel M. PACHECO Y OSES.

— M. le colonel M. GIBALDI.

— M. le colonel M. VILLENA.

&lt;p

**X. LE GENERAL SCHERFFIG.** — Lorsque le projet de loi sur les fortifications de Paris fut soumis à la chambre, je ne crus pas devoir prendre part aux débats, parce que j'avais la confiance que le discours prononcé par M. le maréchal Soult avait démontré de la manière la plus évidente l'inutilité d'une mesure aussi dispendieuse. J'avais pensé que la parole d'un homme qui avait présidé aux opérations militaires qui firent autrefois la gloire de la France, était assez puissante pour porter dans vos esprits une conviction entière. [Spirites aux plus ouvra bance.]

Une question qui ne pouvait être traitée que par des hommes qui connaissent les principes de l'art de la guerre, qui les ont étudiés sur des champs de bataille, qui ont commandé des armées, et non par des théoriciens qui n'ont connu la guerre qu'à travers des livres, se trouvait résolue par un discours auquel il fut impossible de répondre. Ces mureilles dans lesquelles on nous enferme aujourd'hui étaient renversées par la puissance de la raison. La discussion fut une suite de divergences les plus étranges; ou fouillée dans l'histoire, ou fit parler des morts; et vous envez, messieurs, combien il est facile d'arranger leurs discours. [Mise d'approbation aux extrémités.]

Dans mon opinion, comme dans celle des hommes de guerre avertis à un langage de vérité, les fortifications de Paris sont la plus grande folie du siècle [exclamations bruyantes aux centres], et voilà la sorerie encore plus grande si vous consentez à laisser transporter vos grands équipements militaires dans cette enceinte gigantesque, et cependant c'est ce qu'on vous propose aujourd'hui.

En 1811 on nous disait : Nous voulons mettre Paris à l'abri d'un coup de main; nous voulons empêcher qu'un ennemi puisse venir insulter nos barrières comme en 1814; nous voulons seulement construire quelques sortes qui ne gèneront en rien ni la circulation ni les arrivages; la dépense sera minime; quelques millions suffisent pour l'exécution de ces travaux; et lorsque nous combattrons ces projets comme pourtant un jour devenir funestes au pays; lorsque nous aurons qu'un envahisseur nous enfermer dans une place de guerre, que les sorts qu'on voulait construire étaient le prélude de constructions nouvelles, qu'on voulait nous entraîner à des dépenses considérables, de quel côté se trouvait la vérité? Le langage qu'on tient aujourd'hui est-il conforme à celui qu'on traitait alors? Non, messieurs, on vous dit maintenant qu'il faut que Paris devienne une place inexpugnable; que des établissements de guerre complets y soient formés pour y réunir tout ce qui peut être nécessaire soit pour la guerre offensive, soit pour la guerre défensive; que le système de défense du royaume se trouve changé.

Ainsi, messieurs, par un semblable projet, on exprime l'intention de concentrer à Paris toutes nos ressources militaires, tous nos moyens de défense, tous nos établissements.

(Commerce.)

(La suite au prochain numéro).

## VARIETES.

### PHYSIOLOGIE DE L'ETUDIANT.

CHAPITRE XII.

De la carotte considérée comme légume nourrissant.

(Saie.)

Jamais pâle rare, arbuste précieux camellia, tulipe de Hollande, rhododendron ou girafee ne furent cultivés avec plus de soin que la simple carotte, légume considéré à juste titre par tous les horticulteurs du pays latin comme le plus excellent, le plus succulent et surtout le plus nourrissant!

L'étudiant a beau faire des économies sur sa nourriture et sur l'achat de ses titres de droit; il n'en reconnaît pas moins immédiatement vers le 15 de chaque mois que l'or est une chimère, et l'argent aussi! S'il est un moment désagréable dans l'existence d'un jeune homme nerveux, c'est lorsque, souffrant dans toutes les cavités les plus profondes de son tirailleur, de ses poches et de ses gous-

sets, il s'aperçoit, après de nombreuses recherches, que, pour payer ses inscriptions, sa blanchisserie, son tailleur, ses dîners, ses déjeuners, ses allumettes chimiques allemandes, ses professeurs et ses cigarettes, il lui reste la somme de dix-huit sous (tout compris)—dont une pièce de quinze sous excessivement rogée et triste monnaie!

Avec ces dix-huit sous il s'agit de vivre jusqu'à la fin du mois qui a 31 jours, et en outre de payer un chapitre très proche depuis longtemps. Vous m'avouerez que voilà un problème assez difficile à résoudre; feu Archimède, qui dans son temps passait pour être très fort sur les problèmes, les logogrammes et les charades, aurait peut-être perdu son grec dans cette question de dix-huit sous. Eh bien! il n'est pas un étudiant en droit, même de première année, qui ne s'en tire parfaitement, grâce à la carotte.

Voici l'épître dont recouche notre jeune homme, après qu'il s'est livré pendant quelques quarts d'heure aux réflexions qui nécessitent la gravité des circonstances.

"Mon cher père,

"Je vous annonce avec satisfaction que je continue à me bien porter, quoique je travaille beaucoup.

"Tandis que la plupart de mes camarades ne prennent qu'une inscription tous les trois mois, j'en prends une régulièrement tous les mois; je vous serais même obligé de vouloir bien m'envoyer le plus promptement possible trente francs pour cet usage.

"Je vous préviens aussi que j'ai acheté hier une nouvelle édition du Code civil pour l'année 1840; comme j'achète beaucoup d'ouvrages au même librairie éditeur, il m'a fait un rabais de 25 %, et je n'ai payé ce Code que 39 francs.

"La lettre de mon professeur arrive bientôt, et j'ai communiqué à mes camarades l'heureuse idée d'ouvrir une souscription pour offrir à ce vénérable vieillard un souvenir de l'affection et de la reconnaissance de ses élèves, une soupière en moellechort. J'ai souscrit pour vingt-cinq francs, et je suis certain d'avance que vous applaudirez à mon idée.

"Je termine ma lettre en vous apprenant une faiblesse et que je paie mon tailleur avant qu'il m'apporte une fediogrie ou un pantalon. Eh bien! je viens d'être victime de ma confiance, car mon tailleur a fait faillite; et la veille je lui avais prêté soixantequinze francs, qu'il est venu m'emprunter en me disant que je sauvais son honneur. Cet événement m'a été bien sensible, moins à cause des soixantequinze francs que parce que cela m'a prouvé, ou que mon tailleur m'a dépassé que mes soixantequinze francs n'ont pu le sauver.

"Du reste voici la note exacte de mes dépenses de ce mois:

"Diners et déjeuners.	62 f. c.
"Blanchisserie.	27 50
"Menus plaisir et spectacles.	3 25
"Location de livres de droit.	21
"Papier, plumes, pains à cacheter.	17
"Chambre garnie.	29 75
"Dépenses au café.	1 25
"Briques phosphoriques.	12
"Bonnes œuvres.	27
"Coûte de cheveux.	50
 Total.	192 f. 23 c.

Veuillez donc m'adresser un mandat de 192 fr. 25.— C'est beaucoup;—mais, si vous voulez, ne m'envoyez pas les 25 cent., je ferai des économies sur mes dîners. Adresser moi tout simplement un mandat de 192 fr.

"Votre bien dévoué fils,

"Prix Moussard.

CHAPITRE XIII.

Des autres divertissements de l'étudiant.

Quand on se livre à un examen plus ou moins approfondi des diverses classes de créatures qui vivent sur terre dans les airs, et même dans les eaux du pays de Grenelle, on reconnaît que tous ces êtres plus ou moins vertébrés sont les ennemis naturels d'une autre classe d'êtres qui cependant sont appelés à vivre dans le même lieu. Ainsi, le brochet pourroit le gojoun, le loup déjeune volontiers avec toutes les côtelettes d'un mortier;—le milan regale toujours de travers le simple moineau. Le cocher

de cabriolet voudrait étrangler tous les cochons d'inde, etc., etc.—L'étudiant ne pouvoit échapper à cette indiscorde qui est une loi de la nature, et il a aussi une antipathie excessivement prononcée contre certaines autres bipèdes;—antipathie que rien ne peut vaincre, et qui se révèle du jour où il est allé prendre sa première inscription à l'Ecole de droit ou de médecine.

Les deux grandes classes des êtres souverainement détestés par l'étudiant, sont:

Les sergents de ville;

Et les portiers.

Aussi n'a-t-il pas de plus grand divertissement que de faire aller, quand il le peut, ces fonctionnaires publics et ces fonctionnaires privés.

Il n'est pas besoin, je pense, d'expliquer l'origine de la non-affection de l'étudiant pour le fonctionnaire public chargé spécialement de surveiller tous les Veins qui se permettent un cancan qui efface la vertu du gouvernement, et tous les premiers Veins qui chantent le Maracilaise sur un ton qui agace les nerfs à ce même gouvernement.

Au lieu d'arrêter tout simplement le pas un peu hasardeux la chanson prise sur un sujet trop fatigant, le sergent de ville arrête le danseur ou le chanteur lui-même, et l'accompagne au violon.

C'est contre passer l'esprit tout conciliant de ses attributions, le sergent de ville ne comprend pas toute la puissance de sa profession;—il empoigne brutallement et sans employer aucune de ces phrases aimables qui existent si peu, comme par exemple:—Monsieur, je suis réellement désolé d'avoir à vous condamner au violon; et je vous supplie de ne pas m'en vouloir si je vous offre la main pour vous y introduire:—Passez le premier, je vous prie.—Ce à quoi l'étudiant, son moins poli, répondrait: Je n'en ferai rien; après vous.

—Non, je sais trop ce que je vous dois... après vous.

—Je me ferai plutôt écarter.

—Ah! c'est donc pour vous obéir... Mais plutôt rien n'empêche que nous continuions tout de même temps.

(Le reste au prochain numéro.)

## MOUVEMENT DU PORT.

ENTRÉES DE 1er ET DU 3 OCTOBRE.

Bahia, barque française Tourville, de 206 t. capitaine Bouzans à ordre.

Hambourg, golette hollandaise Hiltzema, de 165 t. à Kick.

Valparaíso, brick danois Cybeles, 209 t. capitaine C. Borck à Llavallo.

Sainte-Catherine brick anglais Tomas Williams, capitaine Harding & Briccos Stuard.

Sainte-Catherine, brick sarde Prince Eugène, capitaine Laugurata à Giandolo.

Barcelone, brick espagnol Amatista, capitaine Antonio Mirabol & Vilardob.

Nice, brick sarde Notre Dame de grise, de 103 t. capitaine Bezé à ordre.

Liverpool, brick anglais Hilbert, capitaine Bruce à Bradew et Wauclin.

Sainte-Catherine, brick sarde Gloria, capitaine E. Ries & J. M. Platino.

Bordeaux, barque suédoise Hild, capitaine Koldes à Zamara et Tressera.

Barcelone, brick espagnol Expresso, capitaine E. Neto à Llavallo avec 25 passagers.

Barcelone, brick golette espagnol Andromeda, capitaine Pabregas à Bejarosa.

Havre, barque française Louise Marie, capitaine Bessonneau à Aymeries fidras.

Parnagua, pâle sarde San Antonio, de 128 t. à Praia das Buzios.

Une golette américaine de New-York.

Rio Janeiro golette de guerre américaine Enterprise.

Rio Janeiro, brick de guerre danois Colonia, une golette anglaise.

Salmora, golette américaine Penna, de 200 t. capitaine G. Bellone à Zemarosa.

# LE PATRIOTE FRANCAIS.

Chez, brick americain Russie, de 232 t. capitaine Steppen & Gouverneur.  
Bateau armé, golette Luisa.  
Différents navires de Maldonado avec bétail.  
Du 3.  
Maldonado, golette anglaise Conadore Purvis.  
Maldonado, brick golette lugue Brato.  
Rio Grande, patache sardo Aguilas Florida, à Bojarcos.  
Santos, barque hambourgeoise F. et M., à G. da Costa.  
Une barque française et un bergantin à l'Est.

## AVIS.

Les intéressés dans les affaires du défunt Pierre Tilhet qui n'ont pas présenté leurs comptes jusqu'à ce jour, sont invités à se présenter dans le domicile de M. Adolphe Huguet, magasin de comestibles, cuaderia du lion d'or, le lundi 9 du présent mois, pour prendre connaissance des opérations des syndics relativement à ce sujet en se munissant de toutes leurs pièces ; les intéressés sont invités à ne pas manquer à se présenter au jour et heure indiqués.  
Montevideo 3 octobre 1843.  
*Les syndics.*

## EN VENTE.

A la librairie de Hernandez rue du 25 Mai,  
2 caricatures lithographiées, sortant de la lithographie de M. Gelis.  
L'ancien représentant Cyriaco Alderete Président décret, réfléchissant sur les dépenses que lui occasionne le siège de Montevideo.  
L'autre représentant le même personnage agitant son sabre pour couper le tête aux révoltes unitaires.

## NAVIRES PRÉTS À PARTIR.

Buenos Ayres, brick bremois, Ocean.  
Buenos Ayres, l'eniente Penon.  
Paraguai, barque française Alfred.  
Buenos Ayres, brick français Roger Bon Temps.  
Valparaiso, vapeur anglaise Cormorant.  
Buenos Ayres, barque sardo Amitad.  
Ste Catherine, patache sardo Siempre Vira.  
Valparaiso, brick anglais Connête.  
Id. brick américain Arcturus.  
Gênes, patache sardo Concepcion.  
Rio Grande, patache autrichienne.  
Santander, brick espagnol Charron.  
Porto du Brésil, brick esp. Iodio Oriental.  
Valparaiso, barque anglaise Argentina.

## AVIS DIVERS

M. V. Brunel, médecin, approuvé par la Junta d'hygiène publique, a l'honneur d'informier le public qu'il a fixé son domicile rue del Rincon, maison Martin Cazenave.

## AVIS

On prie le Français qui a recoulli un oiseau canari sans queue, de vouloir bien le faire rapporter chez Mme. Himonet, où il recevra une récompense s'il le desire ou un autre canari.

## AVISO

Al público que se ha rendido la fondo situado en la calle de Muñoz, de la propiedad de los señores D. Tomás Dorigo y D. Pablo Pino. Los señores que tengan quejas contra dicha casa, ocurrirán dentro de veintidós días, Montevideo, segundum 30 del 1843.

## AVIS.

M. Joseph Raymond, autorisé spécialement par S. E. M. le général d'armes à former un bataillon d'infanterie de ligne, invite tous les étrangers de toutes nations, qui n'appartiennent à aucun corps défendant actuellement cette place et qui veulent s'enrôler volontairement, de vouloir bien se présenter chez lui près du casle de l'Immortel, où il leur sera donnée connaissance des conditions avantageuses et privilégiées dont ils jouiront.

## RAYMOND.

## AVIS.

On désire trouver à louer une grande maison soit à un rez-de-chaussée, soit à étage, offrant pour le paiement toutes les garanties possibles. Les personnes qui en auraient, sont priées de s'adresser au collège français de Mme Guyot, rue Washington n. 82, ancienne rue San Diego.

## AVIS AU PUBLIC.

L'individu auquel nous avons appliquée la qualification de CAVALIERO DE INDUSTRIA, n'est pas FRANÇAIS. Nous nous sommes servi de sa langue maternelle, afin qu'il comprît mieux notre pensée.

## AVIS.

On demande une bonne cuisinière.  
S'adresser à la pharmacie de la place.

## AVIS AU COMMERCE.

Par suite du départ pour la France de M. H. Escher, la liquidation de la maison Aymès frères, arrive au terme de sa société, sera faite par M. Arsene Isabelle ex-chancelier du consulat général de France, qui a été nommé de tous pouvoirs à cet effet.

## AVIS.

Des renseignements sont demandés par leur famille, sur le sort des hommes François Souhani, marin, natif de Marseille, qui se trouvait en 1819, 20 et 21 chez Jean Marie sur le môle.

Et Etienne Borghetta, natif de Marseille âgé de 23 à 24 ans.

Les personnes qui pourraient en fournir sont priées de passer au bureau du "Patriote" où des communications importantes sont déposées pour les intéressés.

## POUR MARSEILLE.

Le 10 octobre prochain partira par contrat, pour cette destination la nuova golette française Ans, elle peut prendre encore quelques tonneaux de fret et des passagers. Les personnes qui veulent profiter de cette occasion peuvent s'adresser à M. Laroche Lucas et C°, rue du cerro No. 44.

## AVIS.

Le capitaine du brick français Roger Bon temps venu de Havre, prévient les personnes qui ont des marchandises à bord de ce navire, de vouloir bien le voir dans le délai de six jours après qu'il doit quitter à Buenos Ayres.

## AVIS.

Dimanche prochain, 8 octobre 1843.  
Bal dans la salle de Martin Cazenave, au bénéfice de MM. Brunel, Félix et David, qui ne négligeront rien pour que les amateurs soient satisfaits.

L'orchestre sera composé comme par le passé et il executera des quadrilles, valses et galops nouvellement créés de France.

Le bal aura lieu tous les dimanches et jours de fête depuis 2 heures de l'après midi jusqu'à huit heures du soir.

Prix d'entrée 12 reitains.

Le directeur de la salle

B.

## AVIS IMPORTANT.

Livres à vendre récemment regis de Paris et qui se trouvent de vente dans l'institution de M. l'abbé Paul, rue de 25 mai n° 342. Thémaque français Espagnol, et Espagnol français reliure très riche ; id. tout en français. Dictionnaire français espagnol et espagnol français par T. Boada. Histoire de Napoléon avec portraits, plans de bataille etc par Norvins. Physique avec planches par Biot. Géodesie ou traité de la figure de la Terre, comprenant la Topographie, l'Aéronautique, le nivellement, la Geomorphie terrestre et astronomique, la construction des canals etc par Francoeur professeur de la faculté des sciences de Paris.

Oeuvres complètes de Mirabeau, Histoire de la révolution française par Thiers, Cartes géographiques séparées, Matemáticas, Gramática de Chantreau.

## AVIS AU PUBLIC.

En réponse à l'avertissement de Madame Saturnina Navarro de Lira, inscrite dans le No. 1110 du Nacional, M. Joseph Reynaud répond :

1.º Qu'il n'a refusé pas de payer le loyer de l'imprimerie Orientale ; mais qu'il est en contestation avec la dite dame pour la quotité de ce loyer.

2.º Qu'une fois cette contestation terminée, et le chiffre du loyer fixé, la commission de los profugos à arrêter le paiement de ce loyer.

3.º Que l'imprimerie de cette darse fut libre depuis le 30 juin ; il était convenu avec elle que M. Reynaud quitterait l'imprimerie Orientale le 1.er juillet 1843 : le 30 juin, l'imprimerie était libre, et le propriétaire de la maison était parti depuis le 15 que M. Reynaud la quittait. Avis en fut donné à la dite propriétaire. La preuve en sera faite au besoin

## AVIS.

Les personnes qui désirent apprendre à danser, le bâton ou la contre-pointe, voudront bien se présenter à la salle située rde du 25 de Agosto, n. 181.

S'adresser à M. Baptista Carbonel.

## A LOUER.

Une chambre pour homme seul, dans une maison occupée par une famille déclarée, située au centre de la ville, dans la rue principale, avec ou sans meubles. On donnera tous les renseignements au bureau de Patriote Français.

Le Grand, Jh. REYNAUD.

Impresario Constitucional, Rue de la Glacière No. 44.